

# LE CROWDLENDING (PRÊT PARTICIPATIF)

Le Crowdfunding (prêt participatif) est un mode alternatif de levée de dette. L'établissement qui propose ce mode opératoire finance la dette de l'entreprise en faisant appel à des particuliers ou/et à des fonds institutionnels (les prêteurs) pour mettre les sommes requises à disposition de l'emprunteur et prélever les échéances pour le compte des investisseurs.

## MISE EN ŒUVRE

L'entreprise soumet son projet à la plateforme de crowdfunding et le montant recherché. L'analyse du risque permet de déterminer les conditions du financement (durée, taux, échéancier...). Après signature du contrat de prêt, le crowdfunder lève la dette auprès des prêteurs et met les fonds à disposition de l'emprunteur. Le crowdfunder prélève l'emprunteur selon l'échéancier et reventile les sommes aux prêteurs.

IMPACT SUR LE CAPITAL	DURÉE MOYENNE	CONTRAT
<b>Non</b>	<b>12 à 84 mois</b>	<b>Prêt</b>
COÛT	SÉCURITÉ	REMBOURSEMENT
<b>2,5% à 11%</b>	<b>Non</b>	<b>Amortissement linéaire ou à terme</b>

## SCHÉMA

